



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 127 - NOVEMBRE 2011

SOMMAIRE

Unité Territoriale de la DIRECCTE

Arrêté N °2011325-0043 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mr Didier Rey, chargé de l'interim de l'emploi de Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc- Roussillon pour les compétences de Mr le Préfet des Pyrénées- Orientales

..... 1



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

**DIRECTION DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
LANGUEDOC-ROUSSILLON**

ARRETE

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE Monsieur Didier REY, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon pour les compétences de M. Le préfet des Pyrénées-Orientales

Vu le décret du 26 octobre 2011 nommant Monsieur René BIDAL, préfet des PYRENEES-ORIENTALES ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon à Monsieur Didier REY, directeur du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2011 portant délégation à M. Didier REY, chargé de l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé,

à Madame **Ginette FRANC**, directrice régionale adjointe et chef de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon,
à Monsieur **François DELEMOTTE**, directeur régional adjoint et chef du pôle Politique du travail de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ginette FRANC, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives,

- à Monsieur **Michel CAVAGNARA**, chef du pôle Politique du Travail de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé,

- à Monsieur **Alain NAVARIN**, chef du pôle Entreprises, Economie, Emploi de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé,

En cas d'absence de M. NAVARIN, délégation de signature est donnée,

- à Madame **Rose-Marie ROE**, chef du service Emploi et qualifications, de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé,

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé,

- à Monsieur **Alain ZERMATTEN**, adjoint au chef de pôle concurrence, consommation et répression des fraudes pour la métrologie,

- à Monsieur **Pascal SANJUAN** pour l'attribution d'agrément et de marques d'identification.

Article 4 : Les décisions relatives à la présente délégation devront être signées :

Pour le Directeur régional adjoint,
Chargé de l'intérim du DIRECCTE
et par délégation,
Le ...

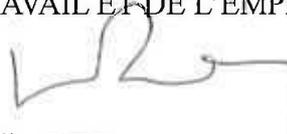
Pour le Directeur régional adjoint,
Chargé de l'intérim du DIRECCTE
et par délégation,
et, pour la chef d'unité territoriale empêchée,
Le ...

Article 5 : L'arrêté de délégation du 1^{er} mars 2011 est abrogé.

Article 6 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi par intérim est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Montpellier, le 21 novembre 2011

LE DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT,
CHARGE DE L'INTERIM DE L'EMPLOI DE
DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE
LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI



Didier REY